



DÉMATÉRIALISATION DES FC

FACILITÉS DE CIRCULATION, NOS DROITS ET NOS EMPLOIS EN DANGER !

Le projet de dématérialisation totale des Facilités de Circulation pour les ayants droit sert de prétexte à la Direction pour mettre en oeuvre un énième plan social, visant à liquider les Agences Famille. Multipliant les tchats, elle tente, comme à son habitude, de convaincre les cheminots concernés que son projet « DEMAT FC » est inévitable.

La CGT dénonce le choix et les manipulations de la Direction et exige l'arrêt de ce projet.

TOUS UNIS POUR QUE ÇA CHANGE!

DÉVELOPPER LES TRAINS PUBLICS
DE VOYAGEURS ET DE MARCHANDISES
DÉNONCER LA CONCURRENCE
GAGNER DES DROITS SOCIAUX
POUR TOUS LES CHEMINOTS
DÉGELER LES SALAIRES



LE 8 AVRIL 2021
RASSEMBLEMENTS NATIONAUX

11H30 AU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS 14H30 AU SIÈGE
SNCF À ST DENIS

La CGT maintient que la dématérialisation des FC des ayants droit ne doit pas s'imposer et doit uniquement relever du libre choix du bénéficiaire, afin de garantir à tous l'accès à ce droit.

Lors de la consultation du CSE SA SNCF sur ce dossier impactant les droits de l'ensemble des cheminots, la délégation CGT a donc présenté et soumis au vote 3 résolutions face à ce projet de réorganisation des APF.

Ces 3 résolutions portées par la CGT et synthétisées ci-dessous ont été votées à la majorité des élus :

1. La Direction refusant de fournir les éléments obligatoires pour la consultation du dossier « DEMAT FC », les élus du CSE SA SNCF demandent que la justice soit saisie pour statuer sur le report du projet.
2. Le forcing exercé par la Direction afin que les cheminots des Agences Famille s'orientent vers une reconversion GA Paie est éloquent et traduit le manque d'effectif en APF nié par la Direction jusqu'à ce jour. En conséquence, les élus CSE SA SNCF votent une expertise sur la charge de travail en agences GA PAIE, afin de faire le jour sur les réels besoins.
3. Lors de la consultation des élus du CSE SA SNCF, ceux-ci constatent que la Direction a d'ores et déjà procédé à la suppression de plus de 10% des effectifs. Les élus du CSE SA SNCF décident de porter le dossier « DEMAT FC » en contentieux pour « Délit d'Entrave ».

Malgré ces trois résolutions votées à la majorité, la Direction a imposé le maintien de la consultation du dossier. Les élus CGT, rejoints par la totalité des Organisations Syndicales représentatives, ont refusé de prendre part au vote.

Enfin ce projet, au-delà de son impact pour l'emploi des Agences Famille en augmentant encore la productivité des gestionnaires administratifs, a une visée politique, dans la lignée des injonctions répétées et obsessionnelles afin d'être en capacité de comptabiliser nos trajets et les catégoriser en « avantages en nature » pour les soumettre à cotisations sociales et à l'impôt.

La Direction doit remiser ses projets néfastes pour les cheminots des APF et en limiter la dématérialisation à la seule demande et donc au libre choix des bénéficiaires.

**DÉFENDONS NOS DROITS, NOS EMPLOIS,
NOTRE MÉTIER**

SIGNEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION FC !

TOUS UNIS POUR QUE ÇA CHANGE

LE 8 AVRIL 2021,

TOUTES ET TOUS À PARIS !

